VOL. VII. MANITOBA. No. 2[illegible]

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 18 OCTOBRE, 1877.

PIANO BEATTY ! !

Grand Carré et Droit.

(De Jas F Regan, maison Regan et Carter, Editeurs de la *Tribune* quotid. et hebdom., Jefferson City Mo.) après avoir reçu un instrument de $700, M. Regan ecrit :

« Le Piano nous est parvenu en bonne condition. J'en suis bien satisfait. Il est tout ce que vous avez dit qu'il était »

(De E. R. Baldridge, ...mington Furnace Pa., après avoir reçu un piano de $700.)

...Le Beatty ... est en parfaite condition et remplit toutes les conditions du programme. Je ne suis pas juge en pareille matière, mais Mme. E. dit qu'il possède un son très-doux et l'aime beaucoup."

Les meilleures avantages offerts. Prix remboursé sur le Piano renvoyé ainsi que sur tout le fret, par moi, Daniel F Beatty si l'instrument ne donne pas satisfaction dans les cinq jours de sa réception. Pianos garantis pour six ans. Agents demandes. Faites-vous adresser le catalogue. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus ... et le meilleur piano qui ait jamais été ... en Europe, il possède un son ... richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allié au brillant, à la clarté et à une egalité parfaite sur toute l'étendue de l'echelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus délicat ou le plus puissant. L'espace manque pour decrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donne partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments celebres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est remboursé après le renvoi et la réception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans ; adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, E.-U.-A.

Thomas Lusted,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

Carosses, Wagons, Sleighs, &

Specialite dans les Gros Wagons.

OUVRAGES DE FERRURE, Ferrage de Chevaux.

Reparations de tout genre executes sans replique.

ATELIERS DE CAROSSERIE

DE MANITOBA,

Angle de l'Avenue McDermot et de la Rue Arthur, Winnipeg

28 Mars 1877. ...

CONSOMPTION

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*. UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expediée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y

24 Mai, 1877. 1aa

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS,"

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Année,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gérant.

Celebres Orgues de Salon

Golden Tongue de

BEATTY.

MM. Geo. P. Rowell et Cie., (N. Y.) Le *Newspaper Reporter* dit :

« Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur "

(DE Wm. PEOL, CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

« Un usage de quelques mois de cet élégant Orgue de Salon me convainere que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varié et des plus agréables. Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc.

Les plus belles offres possibles. Argent remboursé et fret payé, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty) si l'acheteur n'est pas satisfait après cinq jours d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue des temoignages avant d'acheter un Orgue de Salon. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,

WASHINGTON, NEW-JERSEY, E. U., A.

10 Août, 1878. 1-6

ATTAQUES D'EPILEPSIE

ou

HAUT MAL

GUERIES POUR TOUJOURS, — SERIEUSEMENT — PAR UN MOIS D'USAGE DES CELEBRES POUDRES DE CRISE DU Dr GOULARD. Afin de convaincre les malades que ces poudres ont l'effet indiqué, nous leur en enverrons GRATIS UNE BOITE PAR LA POSTE, port payé, comme essai. Comme le Dr. Goulard est le seul médecin qui ait jamais fait de cette maladie une étude spéciale, et comme il est à notre connaissance que des milliers ont ete guéris par l'usage de ces poudres, NOUS GARANTISSONS LA GUERISON DANS TOUS LES CAS, OU NOUS REMBOURSONS L'ARGENT. Tous les malades devraient essayer de ces poudres afin de se convaincre de leurs vertus curatives.

Prix : une grande boite $3.00 ou 4 boites pour $10.00 expediées par la malle dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada sur réception du prix, ou par Express C. O. D. S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y

24 Mai, 1877.

ATELIERS DE CAROSSERIE

DE

ST. BONIFACE.

F. X. LAMBERT,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

CAROSSES, WAGONS, SLEIGHS, &c.

REPARATIONS DE TOUT GENRE SANS REPLIQUE.

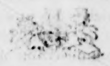
M. LAMBERT à l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique à St. Boniface, chez Israël Gibaud, près de la traverse, où il pourra exécuté sous le plus court delai toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier.

M. Lambert invite le public à venir lui faire visite afin d'examiner ses ouvrages et il est certain qu'il donnera entière satisfaction.—Souvenez-vous bien de l'endroit chez

I. GIBAUD,

Près de la Traverse à St. Boniface.

19 Juillet, 1877. 3m



Depart. des Travaux Publics.

SOUMISSIONS DEMANDEES

POUR LE

Peinturage des Bureaux du Gouvernement sur la

Rue du Bureau de Poste

A WINNIPEG

On recevra des Soumissions Cachetées ... du Gouvernement ... de Poste au Bureau du Ministre des Travaux Publics, jusqu'à Mardi le 25 du courant.

Pour les détails s'adresser au Bureau du soussigné.

JOHN NORQUAY,
Ministre des Travaux Publics.

Departement des Travaux Publics,
Winnipeg, 14 Sept., 1877.

Londres, Ang.,
10 Août, 1877.

J'ai l'honneur de vous informer que la société existant entre moi et M. Kew sous la raison sociale Kew, Stobart & Cie a été dissoute ce jour du consentement mutuel.

M. Arthur F. Eden est devenu associé, et les affaires seront désormais faites sous le nom de Stobart, Eden & Cie, à qui devront être payées toutes les créances maintenant pendantes.

Votre très dévoné
DOUGLASS, WYLDE STOBART.

Dr. H. P. GAUTHIER,

BUREAU :

A l'HOTEL DU CANADA Winnipeg.

Le Dr. GAUTHIER s'occupe spécialement des maladies des femmes.

Winnipeg, 20 Sept., 1877.

SOUMISSIONS

POUR

BOIS DE CHAUFFAGE

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Ministre des Travaux Publics, seront reçues jusqu'à Jeudi, le 4 Octobre prochain, pour l'approvisionnement de bois de chauffage requis pour l'usage des Bureaux du Gouvernement, le Palais de Justice et la Prison.

Pour les details s'adresser au Bureau du Soussigné.

JOHN NORQUAY,
Ministre des Travaux Publics

Département des Travaux Publics,
Winnipeg, 14 Sept., 1877.

CIRCULAIRE D'AUTOMNE.

STOBART, EDEN & CIE.

Agents à Londres, Angleterre : MM. FENWICK & Cie., Abchurch Yard, E. C.

Winnipeg, 12 Septembre, 1877.

Nous sommes à faire finir en ce moment le plus grand Magasin de Nouveautés qui existe dans tout le Nord Ouest. L'ouverture en sera annoncée par la voie des journaux vers la première semaine d'Octobre, et le public sera invité à venir voir nos Marchandises nouvelles.

Nos achats en Angleterre par M. Hughes et au Canada et aux Etats-Unis par M. Peiffer, nous permettent d'offrir au public l'assortiment le plus complet de Marchandises qui ait jamais été importé dans le pays. Notre assortiment se compose de Nouveautés *Anglaises, Etrangères et Américaines, de Hardes Canadiennes Confectionnées, de Chapeaux, Casques et Fourrures, d'Articles de Modes Anglaises et Françaises*, Etc., lesquelles ont été choisies avec soin et discrétion afin de satisfaire les besoins de ce pays. De fait, nous nous sommes prévalus à cet égard de tous les avantages qu'une grande expérience et des capitaux suffisants pouvaient nous donner pour prévoir le goût et les besoins de notre clientèle.

Etant en mesure de payer comptant tous nos achats, nos prix peuvent défier la concurrence de qui que ce soit sur ce marché.

Tout en sollicitant la faveur de votre patronage,

Vos très humbles serviteurs,
Stobart, Eden & Cie.

MEMO

VERRERIE & FAIENCES.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous nous proposons d'ouvrir un assortiment très considérable de Faiences et de Verrerie dans notre ancien magasin, (voisin de celui de M. Bannatyne).

On trouvera dans ce département tous les produits en faience, de pierre de la célèbre maison J. & G. Meakin, tenant directement des Poteries de Staffordshire,—ainsi qu'une grande variété de Faiences de Chine, Anglaises, et Françaises, ainsi que la verrerie coupée anglaise et la fine verrerie française.

Lampes et garnitures de Lampes, une spécialité.

Peaux, Robes, Pemican et Viande Sèche vendus en détail.

Stobart, Eden & Cie.

Winnipeg, 27 Septembre, 1877.

Dr T. DESJARDINS, C.M.C., P.Q.

BUREAU :—Aux Coins des Rues Principale et Notre-Dame. Entrée sur la Rue Notre-Dame, au-dessus du Bureau de Telegraphe.

Winnipeg, 13 Juillet, 1876.

DEUX BŒUFS PERDUS

Une récompense liberale sera donnée à quiconque ramènera à la résidence de l'Hon. M. Royal deux bœufs noirs de . à . ans qui ne sont pas revenus. L'un est parfaitement dompté et appartenait ci-devant à Thomas Bruneau, de la Petite Pointe de Chêne, il est perdu depuis cinq jours. L'autre a une croix sur la fesse gauche, est peu dompté et est perti depuis deux mois.

St. Boniface, 14 août, 1877.

A Vendre ! !

(00)

23 LOTS DE VILLE,

Dans St. Boniface,

Situés sur le Chemin allant à St. NORBERT et sur les Bords de la RIVIERE ROUGE, à un Mille de la Traverse.

CONDITIONS LIBERALES :

Les lots sur le Grand Chemin et sur la Rivière se vendront pour **$125.00** et les autres pour **$100.00**, dont

$5.00 par 3 Mois

SANS INTERET.

De plus, (l'Acte de Vente) sera fait *Gratis*.

Pour plus amples informations voir les Plans aux Bureaux du "Metis."

N. D. GAGNIER,
Agent.

St. Boniface, 6 Sept., 1877.

L'IMPRIMERIE PÂLE



LE "METIS."

Jeudi, 18 Octobre, 1877.

D'après les journaux qui nous arrivent, l'Hon. M. Joseph Cauchon, Président du Conseil des Ministres à Ottawa, aurait été nommé Lt. Gouverneur de Manitoba à la séance du 4 Octobre courant.

Le rôle joué dans la politique canadienne par l'Hon. M. Cauchon a été très-considérable. Né en 1816 à Québec, il fit ses études au petit séminaire de cette ville après quoi il étudia le droit et se fit admettre au barreau. Elu pour la première fois en 1844 à la Législature du Bas Canada, l'Hon. M. Cauchon a continué d'occuper sans interruption jusqu'à nos jours un siège dans le Parlement du Canada, et on peut dire qu'il est un des rares hommes politiques qui ont épuisé la liste des dignités officielles que son pays peut donner.

L'Hon. M. Cauchon est marié en secondes noces avec Miss Nolan, de Québec, femme de haut mérite et d'une grande distinction.

Mme Cauchon était mardi matin à St. Paul, en route pour cette Province où elle devra arriver avec sa suite demain ou samedi. Des appartements lui ont été retenus au *Pacific Hotel* où elle demeurera jusqu'à l'installation définitive du nouveau Lt. Gouverneur.

Mme. Morris, femme du Lt. Gouverneur Morris, accompagnée de ses enfants et de M. F. G. Beecher, est partie samedi pour son ancienne résidence de Perth, Ont, où S. H. l'Hon. M. Morris ira la rejoindre aussitôt après l'expiration de son terme d'office, le 2 décembre prochain.

Mme. Morris, par son amabilité et ses grâces personnelles, a su durant son séjour à l'Hôtel du Gouvernement s'acquérir les sympathies et le respect de tous ceux qui ont eu l'avantage de la voir. Aussi la foule a-t-elle encombré les salons de la résidence officielle jeudi dernier pour dire adieu à Mme. Morris, qui, dit-on, a été très-touchée de cette marque d'estime et l'a hautement exprimé.

Un bon nombre d'amis ont été la saluer une dernière fois au départ du *Minnesota*.

Le *Daily Witness* de Montréal, vient de publier son *prospectus* pour l'an 1878. C'est une pièce touchante : la tendresse humanitaire y déborde, ainsi que l'onction religieuse et patriotique !!!

On sera curieux, nous en sommes sur, d'entendre quelque chose d'un épanchement aussi prodigieux ; nous citons :

" Nous, canadiens, avons le devoir " de fondre en un seul peuple des " éléments d'origine et de culture " extrêmement variée. Le double " problême du patriotisme est d'exercer la fraternité la plus complète " parmi nous, et l'amitié avec les " autres. Et le *Witness* a voulu atteindre ce but, sans viser à la popularité facile du *sectionalisme*. Son " honnête ambition a été celle de " l'affranchissement de tout groupe " ou de toute secte soit sociale, politique ou religieuse. Nous n'avons été " l'organe d'aucune organisation " école où intérêt spécial : nous ne " représentons que la chrétienté " Evangélique ainsi que la moralité " pratique, et cherchons à favoriser " sans amertumes, mais avec fermeté, ces idées de liberté politique, " religieuse, et commerciale que " nous croyons seules conformes aux " intérêts généraux du pays...........

Comprenez vous bien ?

Le *Witness* devenu le champion de la fraternité universelle par l'alliance évangélique de tout les humains !!

Le *Witness* subitement déguisé en vertueux apôtre de la liberté sous ses plus belles formes et de la fusion des intérêts religieux, sociaux, matériels et politiques de notre pays !!

Le *Witness*, enfin, se proclamant affranchi de tout préjugé et n'ayant qu'une honnête ambition, celle de rapprocher davantage les éléments qui se disputent leur place sous le soleil !!!

Et pourtant, qui plus que le *Witness* a favorisé l'antagonisme et les haines de race et de religion ? Nous ne connaissons personne qui l'égale dans ce rôle. Consultez, feuilletez ce journal depuis la date de sa fondation jusqu'à nos jours et vous ne verrez dans ses colonnes que l'outrage et le mépris le sarcasme et l'insulte à l'adresse des catholiques.

Pape, évêques et prêtres, institutions, cérémonies et pratiques de culte : rien n'a été respecté par cette feuille indigne où se refugie, comme dans un repaire, tous ceux que l'apostasie a flétris, ou que l'ignorance et le fanatisme aveugle ou dominent.

Tyran de la vérité qu'il trahit tous les jours par ses calomnies, esclave du parti de la haine contre notre loi apôtre du mensonge et de la délation — partisan du césarisme, et flagorneur de l'état, le *Witness* pose comme le type de l'incorruptible indépendance de la moralité pratique : de la charité chrétienne et de la saine tolérance !!!

Quelle groteste parodie !!

Son école à lui : c'est celle du rationalisme tout pur, de la libre — pensée : sa doctrine : son sacerdoce consiste à favoriser toutes les comunions, toutes les croyances au détriment de la seule religion qui reste dans sa foi, immuable dans ses dogmes, universelle dans son empire, apostolique et sainte dans son origine.

Enfin le chef dont il est l'organe se recrute parmi ceux qui applaudissent à ses excès, et partagent les dédains dont il nous honore : les intérêts qu'il protège et qu'il défend le mieux, sont les intérêts anti-catholiques.

On peut dire de lui ce que Tertullien reprochait aux Cesars romains et autres idolâtres de son temps.

" Pour vous, s'écriait-il, la haine " du nom chrétien (*lisez* catholique) l'emporte sur tout le bien qu'il inspire".

Le lecteur nous demandera pourquoi nous l'avons ainsi entretenu du *Witness*. C'est que nous haïssons l'hypocrisie, et que nous aimons à la flageller de temps à autre.

Voilà notre excuse.

Nous livrons à la méditation de nos lecteurs, les lignes suivantes tirées du *Proteeteur Canadien*, de Fall River, Mass. E. U.

Nous regrettons de voir tous les jours des familles Canadiennes laisser le pays pour venir ici chercher le pain et la substance. Il est certain qu'un bon nombre d'entre elles sont trompées par certains agents trop zélés pour leurs compagnies de chemins de fer. Avant de quitter le pays, ces familles devraient songer sérieusement.

1o. Qu'elles trouveront ici difficilement de l'emploi, même dans les meilleurs centres manufacturiers.

2o. Que le travail dans les manufactures est bien dûr, surtout pour les filles et les enfants.

3o. Que dans les mêmes manufactures l'on apprend toute autre chose que du bien.

4o. Que les prix diminuent tous les jours, et que plusieurs familles qui travaillent ici à la *facterie*, qui vivent pauvrement et misérablement.

5o. Que presque partout, dans cette république, il faut de la part des parents chrétiens beaucoup de soins et de sacrifices pour donner à leurs enfants une éducation morale et une instruction solidement catholique.

6o. Enfin, que pour avoir l'avantage de tenir leurs enfants à la *facterie*, pendant six mois de l'année, les parents sont obligés, en maints endroits de les envoyer pendant six autres mois non pas aux écoles catholiques (elles sont nulle devant la loi.) mais aux écoles publiques qui ne sont que des foyers de protestantisme.

Le *Pioneer Press*, de St. Paul, Min. avoue bien à regret cependant que les discours prononcés par Lord Dufferin à Manitoba, sont supérieurs sous tous les rapports aux harangues débitées par le Président Hayes, et les membres de sa suite, dans leur dernière tournée officielle. Pour son Excellence, la remarque est flatteuse, mais qu'en diront les autres ?

Cour du Banc de la Reine.

Cette Cour s'est ouverte mardi, à midi, sous la présidence du juge en chef Wood.

MM. Dubuc et Walker représentent la Couronne.

Les grands Jurés suivants furent appelés pour être assermentés :

MM. A. H Bertrand, Cyrille Marchand, Alex. Pagé, Frs. Gingras, Sevère Desmarais, Cyprien Fortin, F. X. Pagé, J B. Gervais, Jean Lespérance, Alex Brown, W. W. Banning, Jas. Broadfoot, Michael Blake, F. Dalzel, Rob. Bell, Jas. Barclay, J. F. Tennant, Thos. Dunlop, Math Cook, Thos. Collins, Dan Clink, George Dick, J B. White, W. Harvey, Fred. H. Bird, Abraham Evans.

Mr. Clarke, s'objecta à l'assermentation des grands jurés et dit qu'il récusait la liste entière du jury parce qu'elle n'avait pas été rapportée en Cour avec les prénoms, occupations et domiciles des jurés, tel que requis par la loi, et qu'il faisait cette objection comme avocat d'une prisonnière accusée d'une offense qui serait probablement soumise au grand jury.

M. Walker répondit qu'il n'y avait pas de cause devant la Cour, qu'il serait temps de soulever l'objection quand l'acte d'accusation serait rapporté par les grands jurés, et que dans tous les cas, la raison alleguée n'était pas suffisante pour faire réviser la liste du jury.

Le juge décida qu'il n'y avait pas de cause suffisante alleguée par M. Clarke pour faire mettre de côté la liste du jury, et ordonna de procéder à l'assermentation des jurés, ce qui fut fait. Puis, le Juge en Chef fait aux jurés une longue et savante adresse leur expliquant la loi et leurs devoirs.

Et les grands jurés se retirèrent.

NOUVELLES LOCALES.

— Sa Grâce, Mgr. Taché, est de retour de sa visite aux paroises du haut de la rivière.

— Le blé s'est vendu 55 cts. et l'avoine 35 cts. le minot la semaine dernière.

— On annonce le départ du Col. W. O. Smith pour les provinces de l'Est.

— La distribution des prix obtenus à l'Exposition Provinciale doit se faire lundi prochain

— Une barge chargée de bois de service a sombré dans les rapides entre Winnipeg et Selkirk.

— La Société d'Agriculture de Marquette Ouest a tenu son exposition hier au Portage.

— Le Lt. Gouverneur Laird est de retour du pays des Pieds Noirs où il a conclu un traité que le *Free Press* déclare avantageux.

— Les nouvelles cartes de Winnipeg et de St. Boniface par M. G McPhillips sont prêtes et sont parfaites, dit-on

— Le sifflet de la locomotive arrivée la semaine dernière se fait entendre tous les jours sur l'embranchement de Pembina à St Boniface.

— M. Ryan, M. P. du Portage a donné le 9 courant un dîner à M. Trow, M. P qui court le pays depuis quelques années. Ça été un ensencement mutuel!

— La cour criminelle est ouverte d'hier à midi ; elle est présidée par le Juge en chef.

MM. Dubuc et Walker agissent comme substituts du Procureur Général.

— Une commission composée de MM. Graham, Begg et McCall siége en permanence depuis le départ des Hon. MM. Pelletier et Mills, pour examiner les comptes d'Hôpital et de Quarantaine de la picotte.

— Les étudiants en droit de Winnipeg ont formé une société de discussion, ils ont élu pour président, son Honneur le Juge-en-chef Wood; 1er vice président, l'Hon. J. Royal ; 2ème. vice président, John Cameron.

— MM. Martineau et Taillefer sont de retour d'un voyage à la Montagne Dauphin où M. Martineau, Agent des Sauvages, était allé en affaires pour son Département. Il y avait 15 pouces de neige sur le versant nord de la montagne à leur départ.

— Au commencement de novembre, les voyageurs pourront se rendre d'ici à St. Paul, Minn., en trois jours. Deux jours de diligence de Winnipeg à Fisher's Landing, et un jour de chemin de fer de cette dernière place à St. Paul.

— L'exportation du grain de Manitoba est commencé. MM. R Gerrie & Cie. de Winnipeg ont déjà expedié plus de 2000 minots de blé consigné à la maison Ogilvie, de Montréal. Le blé est envoyé aux moulins de Goderich, Ont.

— Le moulin à scie de Macauley & Jarvis vient d'être fermé pour la saison. Il a scié pendant l'été vingt mille billots de pin, faisant quatre millions de pieds de bois de service, deux millions de bardeaux, et une quantité proportionelle de lattes.

— Chaque bateau nous amène de deux à cinq et dix familles canadiennes françaises. Le mouvement d'immigration loin de ralentir par suite de la saison se maintient presque aussi actis que l'été dernier.

Tous ces nouveaux venus sont enchantés du pays.

— Le *Pioneer Press* de St. Paul, dit que Lord Dufferin a donné aux jeunes filles délicates de cette ville une leçon dont elles pourront profiter. En descendant des chars au dépôt du chemin de fer St. Paul et Duluth elle a insisté pour se rendre à pied jusqu'au Metropolitan Hotel, distance d'environ deux milles.

— Deux individus nommés respectivement Marshall et Warren employé à la garde d'un troupeau d'animaux, en arrière de la ville, se sont pris de querelle samedi et Marshall a frappé Warren d'un coup de couteau qui est entré entre les côtes du côté gauche. Warren est en danger, et il refuse de porter plainte contre Marshall.

— Un règlement de la cité de Winnipeg pour prélever par débentures une somme de $25,000 destinées à la construction d'égoûts et autres fins a été soumis au vote des citoyens mercredi dernier, et a été défait par une majorité de 55. Le vote s'est pris durant toute la journée sans la moindre animation. Personne ne paraissait y porter d'intérêt.

— Lord Dufferin, ayant visité l'école du Lac Manitoba, a voulu aussi faire le même honneur à celle de St François-Xavier, Ouest qui fleurit sous l'habile direction de M. Jos. A. Forget.

Voici ce qu'un ami nous écrit à ce sujet : Vous aimeriez peut-être à savoir la surprise que nous a causée l'autre jour son Excellence le Gouverneur Général. Imaginez-vous qu'un peu avant l'heure de l'école de l'avant midi, son Excellence Lord Dufferin fit soudainement son apparition au milieu des enfants qui jouaient, criaient, chantaient avec un entrain et une humeur splendides. Quelques minutes plus tard, le distingué visiteur faisait interroger les élèves sur l'histoire, la grammaire, l'analyse. Heureusement, il y avait ce jour là récapitulation.

" A notre grand encouragement, Lord Dufferin s'est montré satisfait des réponses obtenues, ainsi que de la méthode d'enseignement dont se sert le maître qui mérite en effet les plus grands éloges.

" Son Excellence n'a pas voulu terminer sans faire lire Elle même les enfants de la première classe dans le *Manuscrit*, et se retira après avoir remercié l'instituteur et les elèves, au nombre de cinquante six. Un grand congé couronna le tout."

ROME.

Le correspondant d'un journal de Paris lui apprend comment le pape apprécie la légèreté avec laquelle les nouvellistes annoncent sa mort:

" En recevant l'autre jour son filleul, le marquis di Baviera, qui est directeur du journal l'*Osservatore romano*, il lui a dit en souriant : " Les journaux me tuent sans cesse ; dis leur donc que j'ai, en effet, la plus grande des maladies, mes quatre-vingt-cinq ans avec bientôt quatre mois mais que la lampe n'est pas encore éteinte. " En effet, M. Baviera a publié un nouveau démenti de tous les bruit qu'on fesait courir depuis quarante-huit heures."

On écrit de Rome :

Notre Saint-Père le Pape vient de mommer S. Em. le cardinal Panc

bianco, de l'ordre des Frères Mineurs conventuels, camerlingue du Sacré Collége des cardinaux. Cette haute dignité confère à l'éminent cardinal la présidence en cas de mort du Saint Père dont la santé ne laisse cependant rien à désirer en ce moment.

—

Voici d'autre part ce que publie le *Times* de Londres, sous forme d'une dépêche de Rome :

"Il n'est pas contestable que la santé du pape ne soit considérablement délabrée. Il pourra peut-être se trainer pendant encore quelque temps, voire même pendant longtemps, si les grands efforts qu'il doit faire pour donner audience à des pèlerins, écouter parfois leurs longues adresses, pour y répondre et remplir ses autres fatiguantes missions, peuvent lui être épargnés ; mais que l'on craigne sérieusement au Vatican qu'il succombe inopinément, cela ressort évidement de la défense faite à ses médecins de s'absenter de Rome

"Pie IX ne se lève plus comme c'était son habitude, à cinq heures du matin, hiver et été. Maintenant en été, il n'est pas debout avant sept heures. Il assiste à la messe et la dit lorsqu'il en a la force, mais il ne saurait la dire sans s'asseoir. Les pèlerins anglais qui sont venus ici au mois de mai l'ont vu la dire debout presque pour la dernière fois.

NOUVELLES CANADIENNES.

On annonce que M. G. Brown, du *Globe*, Mr G. Drolet et M. Keefer, vont être nommés par le gouvernement canadien commissaires de l'Exposition Universelle à Paris.

—

Les ouvriers qui font des excavations dans les caveaux de la Basilique de Québec sous le sanctuaire, ont découvert le tombeau de Mgr. Laval, premier évêque catholique romain du diocése de Québec, de fait le premier évêque catholique romain de l'Amérique du Nord. Le cercueil de bois était encaissé dans une boite de plomb. A l'extérieur, on lisait en latin, en caractères parfaitement libles :

"Ci gît D. Dr François De Laval premier évêque de Québec. Il mourut le sixieme jour de mai, en l'année de notre salut, mil-sept-huit, dans la quatre vingt sixième année de son âge, et la cinquantième de sa consécration. Qu'il repose en paix !"

Une partie du couvercle était légèrement affaissée. On envoya de suite informer Mg. l'archevêque du fait. Mgr. Taschereau se rendit au caveau avec quelques membres du clergé et fit transporter les restes de l'illustre prélat dans la voûte de la chapelle du Séminaire de Québec.

—

Voici comment le *Moniteur Acadien* dénonce la manière dont sont traités nos compatriotes dans l'Ile du Prince Edouard, par les autorités fédérales:

Le *New Era* de Charlottetown, publiait dernièrement un relevé des employés du gouvernement fédéral dans l'Île du Prince Edouard, spécifiant la nature de l'emploi et le monant du salaire de chacun d'eux Cette liste comprend quelque deux cent quarante noms. Sur ce chiffre nous avons découvert cinq noms canadiens: MM. J. E. Arsenault et J. S. Doison, agents de gare du chemin de fer à $40 par mois de salaire; M. Charles Daigle maître du hâvre de Rolle Bay à $200 de salaire par année; MM. P. H. Poirier et C. Garlant officiers des Pêcheries, le premier $30 de salaire et le dernier $50 par année. *Cinq Acadiens sur deux cent quarante* employés publics! Ça sent la proscription..............................

Et dire que la population Acadienne compte sur l'Ile à peu près un cinquième de la population totale. Ne serait ce pas justifier cette prescription systématique que l'organe en titre, le *Patriot*, insultait notre race en lui attribuant une intelligence inférieure aux autres nationalités?"

—

Les journaux de Québec parlent d'un miracle éclatant qui vient de s'opérer à Ste. Anne de Beaupré par l'intercession de cette patronne du Canada. Voici comment on rapporte l'événement :

La paroisse de la bonne Ste Anne a été témoin, d'un miracle éclatant, qui a causé une sensation facile à concevoir sur les centaines de personnes qui en ont été témoins. Voici ce que nous a raconté un temoin oculaire qui fesait partie du pélérinage qui a eu lieu, sous les auspices de l'Association musicale de cette ville. Un grand nombre de pèlerins irlandais venus de Montréal, sont arrivés à dix hrs. du matin, à Sainte-Anne, sur le vapeur *St. George*. Parmi eux il y avait une femme d'un certain âge, Mme O'Connor, de West Farnham, dont l'état excitait la pitié de tout ceux qui l'ont vue. Ces pèlerins durent débarquer dans des chaloupes et Mme. O'Connor fut transportée avec tous les menagements qu'exigeait son état. Elle marchait difficilement, en s'appuyant sur deux béquilles. En la voyant passer chacun faisait ses commentaires et se demandait si cette femme allait s'en retourner comme elle était venue.

Dès que ces pèlerins furent tous débarqués, une messe fut dite pour eux par le prêtre qui les accompagnait, le Rév. M Calahan. On remarqua que Mme. O'Connor priait avec une grande ferveur. Elle paraissait, nous dit on, comme en extase.

A la fin de la messe on la vit se lever tout à coup et marcher sans béquilles. On peut se faire une idée de la sensation produite par cet événement inattendu sur une assistance aussi impressionable. Plusieurs personnes s'empressèrent autour d'elle et l'interrogèrent, mais elle ne leur donna que des réponses vagues, elle était comme troublée. Cependant, elle continua à marcher et sortit de l'église entourée par une foule exitée et bientôt la nouvelle se répandit partout. On nous dit aussi qu'un homme, venu avec les pèlerins de Québec, s'est converti publiquement. Il a dit avoir apostasié sa religion, il y a une dizaine d'années, et on lui a fait faire abjuration publique. Au retour, nos pèlerins ont chanté un *Te Deum* avec un enthousiasme extraordinaire.

Le festin annuel de l'association des Hommes Gras a été donné, dans Dorion House, à Gregory's Point Conn. Il n'y avait qu'un plat, le *Clambake* traditionnel; mais il était copieux un vrai plat de résistance, dont 115 boisseaux d'huitres, 500 livres de homard 115 barils de pommes sucrées, autant de pommes de terre communes, 300 livres de poissons assortis, 10 barils de maïs et cinquante dozs de poulets avaient fourni les éléments. Pendant que ces comestibles savoureux recouverts d'une couche épaisse d'herbes marines, mijotaient lentement sur les pierres chauffées, un incident inattendu est venu réjouir les cœurs des Hommes Gras. Le steamer *Joséphine* est arrivé, amenant un renfort considerable. Apres les poignées de mains et les réflexions obligées sur la chaleur, on a procédé à l'importante opération du pesage. Une ovation méritée a été faite à un jeune homme, Willard Perkins, qui n'a pas encore 25 ans, et qui ne pèse pas moins de 399 livres. Vers la quarantaine il promet d'arriver à un poids qui fera l'honneur éternel de l'association. Cinq seulement des membres pésents pesaient plus de 300 livres, et l'équité veut que nous signalion le nom de M. Roy, de New-Brunswick, qui a fait pencher la balance à 320.

Parmi les invités étrangers à l'association, mais dignes d'en faire partie, mentionons le colonel Bowland, de Londres, Angleterre, qui pèse 239 livres, et Mr Coverts, du *News* de New York, qui en pèse 288.

Le *Clambake*, servi à deux heures de l'après midi a été expédié en trois hrs. de temps. Devant le couvert du président, M. Patrick Murphy, de Westport, s'épanouissait un magnifique bouquet de 9 pieds de circonférence. Les Hommes Gras "font grand" en tout.

La dernière huitre absorbée on a élu les officiers de l'ossociation pour l'année prochaine M. Murphy, (309) livres, a été réélu président. M. Meples de l'*Hour* de Newalt ($14 livres), est le secrétaire et le tresorier. Les quinze vice présidents représent un poids total de 3,450 livres.

A ces détails nous pouvons ajouter que deux des quatre membres du Cabinet de Manitoba pèsent, l'un plus de 350 livres. l'autre plus de 250 livres et que deux des membres de notre Législature pèsent de 200 à 300 livres chacun. Il est vrai que le sol est ici le plus fertile du monde.

MARIAGE.

Le 16 du courant par le Revd. J. D Fillion frère du Marié, J. Baptiste Fillion de Ste. Agathe, à Demoiselle Catherine Lavallée de St. Jean Baptiste.

ELECTRICITE.

Thomas Excelsior Electric Oil.

Cette Huile vaut dix fois son pésant d'Or — Le mal ne peut rester là où elles est appliquée

C'est le remède le meilleur marché qui ait été inventé. Une dose guérit un mal de gorge ordinaire Une bouteille a guéri une bronchite. Une dose de cinquante cents, a guéri un vieux rhume. Cette huile guérit certainement le catarrhe, l'asthme et le croup. Une dose de 50 cents a guéri des crampes dans le dos, et la même quantité une plaie dans le dos qui durait depuis huit ans. Ce remède guérit aussi les enflures de cou, humeurs, rhumatismes, la névralgie, la contraction des muscles, la roideur des jointures, difficultés de l'Epine dorsale, les douleurs du corps ; quelque soit le mal et qu'elle qu'en soit la cause ce remède produit toujours du soulagement Vingt cinq cents a guéri de mauvais cas de coliques et dyssenterie. Une cuiller à thé guéri la colique en 15 minutes. Elle guérie n'importe quel cas guérissable d'hémorrhoïdes. Six ou huit applications guérit certainement n'importe quelle écorchure ou inflamation de l'estomac. Appliqué ce remède sur les écorchures souvent et en les enveloppant, et il n'y aura jamais la moindre rougeur sur la peau. Cette huile arrête la souffrance d'une brûlure aussitôt qu'on l'y applique. Guérit les enflures, les verrues, les cors, et n'importe quelle blessure sur l'homme ou sur les animaux.

Méfiez vous des contrefacons. Demandez *Dr. Thomas Electric Oil*, Voyez si la signature de S. N. Thomas est sur l'enveloppe, et le nom de Northop et Lyman sont empreints dans la bouteille.

NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ont., Propriétaires pour la Puissance du Canada.

NOTE —*Electrique.*—Choisie et électrifiée.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L S.]

ALEXANDER MORRIS,
Lieut. Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le quatrième jour du mois de Septembre et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le quatrième jour du mois de Septembre auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant e à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mardi le 6ième jour du mois Novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le quatrième jour de Septembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix sept et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

PARLEMENT FEDERAL.

Substance des Règles relatives aux avis de Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation des Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits privilèges ou profits exclusifs ou particuliers, ou ayant pour objet quelque amendement de même nature d'un acte antérieur, sont notifiées que par les règles de deux chambres du Parlement, publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demandes dans la gazette du Canada et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au Greffier de chaque Chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. Dans les provinces de Québec et de Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du Greffier de la Chambre où le Bill devra être introduit une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est referé, le requerant paiera un droit de $200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les Statuts

Aucune demande pour un Bill privé n'est reçue par l'une ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session

NORBERT LEMOINE,
Greffier du Senat.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes Canada.

Ottawa, 24 Sept. 1877.

VENTE DE TERRE PAR LE SHÉRIF

Andrew G. B. Bannatyne et autres,
Demandeurs,

vs.

Frederick Fulcher,
Défendeur.

Par et en vertu d'un Writ de Fieri Facias émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de Andrew G. B. Bannatyne, William J Macauley et Edward W. Jarvis et la Banque des Marchands du Canada, et à moi addressé et livré j'ai saisi et pris en exécution, tous les droits, titres et intérêts du susdit Défendeur sur les lots suivants savoir:

Tout ce certain lot ou morçeau de terre et prémises sis et situés dans la paroisse de Andrew Sud dans le Comté de Lisgar connus et décrits comme suit:

Commençant sur la rive Ouest de la Rivière Rouge à la limite nord est du lot possédé par William McKay et John Schultz de là à deux milles à l'ouest et de là à angle droit jusqu'au lot de Francis Gibon, de là quatre chaînes à l'est le long de la limite du lot du dit Francis Gibon suivant le courant de la dite Rivière deux milles jusqu'au point de départ de la contenance de soixante-quatre (64) acres plus ou moins et enregistré suivant l'arpentage de la Compagnie de la Baie d'Hudson comme le lot No. 119 et suivant l'arpentage du Gouvernement de la Puissance, le No. 19 dans la Paroisse de St. Andrew.

Ce lot est grevé d'un hypothèque de trois cents soixante piastres et intérêts—aussi tous ses droits, titres, et intérêts sur le lot No. 265 arpentage de la Puissance, sis et situé dans la Paroisse de St. Andrew, Comté de Lisgar, du coté Est de la Rivière Rouge; borné à l'ouest par la dite Rivière Rouge, au sud par les terres appartenant ou en la possession d'un nommé Kippling à l'ouest par la limite des deux milles et au nord par les terres appartenant ou en la possession de Henry Erasmuson le dit lot ayant six chaînes de front sur la dite Rivière Rouge et de la contenance de cent acres plus ou moins avec tous et chacun des droits y appartenant.

Tous ses droits, titres et intérêts sur le lot partie de No. 2 arpentage de la Puissance, dans la paroisse de St. Andrew, sis et situé dans St. Andrew sud, dans le Comté de Lisgar susdit, du côté est du Grand Chemin et plus particulièrement décrit comme suit: commençant à un point du côté est du grand chemin sur le lot No. 2 d'accord avec l'arpentage d'un nommé Vaughan à douze verges de distance de la limite entre les lots d'un nommé Whitway et d'un nommé Joseph Tait, de là à l'est 69 verges parallèlement à la dite limite et à une distance de douze verges de cette limite, de là au sud et à angle droit, (69) soixante et neuf verges jusqu'à la dite limite, de là à l'ouest et parallèlement à la dite limite (69) soixante et neuf verges jusqu'au grand chemin au point de départ, de la contenance d'un acre anglais plus ou moins. Ce lot es sujet à un hypothèque de $2.500.

Les susdits lots seront exposés en vente à mon bureau dans la cité de Winnipeg, mercredi, le septième jour de novembre, A. D. 1877 à midi.

COLIN INKSTER,
Shérif.

Per C CONSTANTINE,
Député Shérif.

D. M. Walker, Avocat des Demandeurs

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 2 Août, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Besant.

Failli.

Une assemblée des créanciers se tiendra à l'office de Messieurs Bain et Blanchard, rue Principale, Winnipeg, Mercredi le 24ième jour d'Octobre courant à 4 heures p m. pour prendre en considération une offre de composition et de décharge

JOHN BALSILLIE,
Syndic officiel

[illegible] G[illegible] Octobre 1877.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos bien-aimés sujets dans notre Province de Manitoba.

SALUT:

ATTENDU que par et en vertu d'un Acte de la Législature de la Province de Manitoba, passé dans la quarantième année de Notre Règne intitulé: "Acte pour établir une Université Provinciale," il est décrété par la quarantième section d'icelui, que les dispositions de dit Acte deviendront en force aussi tôt que le Lieutenant-Gouverneur en fixera le temps par proclamation.

Maintenant nous proclamons par les présentes et faisons savoir par cette Proclamation la nôtre, donnée sous le seing et sceau de notre dit Lieutenant-Gouverneur, que l'acte ci-dessus cité est et sera en force de ce jour, du contenu des présentes nos loyaux sujets de la Province de Manitoba et tous autres qu'il appartiendra sont requis de prendre connaissance et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le cinquième jour d'Avril dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-sept, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de A. F. Westfall,

Failli.

Je John Balsillie, de Winnipeg, a été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de me faire parvenir leurs réclamations avant un mois.

Fort Garry, 17 Août, 1877.